Demande d'info sur le CSP

Cordialement

Par ndenim
Bonjour, je suis licenciées économique. je dois rendre mon dossier CSP avant le 5 octobre. J'ai une auto entreprise créée antérieurement à mon licenciement.
J'aimerais savoir : 1/ est ce que les éventuelles recettes de mon auto entreprise seront déduites de mon allocation si j'accepte de CSP ?
2/ si j'accepte un mi temps en CDI, est ce que mon allocation chômage pourra venir en complément du salaire de ce m temps ?
car impossible d'obtenir ces informations auprès de pole emploi
Merci ND
Par Violet
Bonjour ndenim,
En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à vos interrogations :
https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/auto-entrepreneur-et-chomage-le-cumul/